

LE DISPOSITIF APESA

Lorsqu'une entreprise traverse des difficultés, le capital santé du dirigeant, comme le capital financier de l'entreprise, est parfois soumis à de rudes épreuves. S'il est naturel de se préoccuper du second, qui se soucie cependant du premier ? C'est ainsi que naissent parfois, épuisement psychologique, souffrance morale, dépressions et idées noires...

Or, le dispositif APESA permet, à tout chef d'entreprise qui en éprouve le besoin, de bénéficier d'une prise en charge psychologique, rapide, gratuite et à proximité de son domicile, par des psychologues spécialisés dans l'écoute et le traitement de la souffrance morale provoquée par les difficultés financières.

Le dispositif APESA permet à tout professionnel (juge, greffier, mandataire ou l'administrateur judiciaire, avocat, expert-comptable...), en contact avec un entrepreneur en souffrance, de lui venir en aide, de devenir une sentinelle, capable de lancer une alerte transmise à un psychologue.



« APESA
5 lettres
qui m'ont sauvé
la vie. »

LA MÉTHODE APESA

Lorsqu'un membre du tribunal ou un professionnel à l'occasion d'une audience ou d'une rencontre avec un entrepreneur en difficulté

Constata une situation de souffrance aiguë

Sa qualité de sentinelle lui permet de présenter et proposer le dispositif APESA

L'entrepreneur donne son accord pour une prise en charge psychologique gratuite

Une fiche alerte remplie par la sentinelle, est envoyée au psychologue de la coordination (RMA)

Dans les 24h, un psychologue rappelle l'entrepreneur, évalue la gravité de sa souffrance psychique et passe le relais à un psychologue à proximité du domicile de l'entrepreneur

Le psychologue du réseau APESA rappelle l'entrepreneur et lui propose 5 entretiens en vis-à-vis financés par une association APESA locale

LA CHARTE APESA

01/ La formation des praticiens des procédures collectives (juges, greffiers, administrateurs, mandataires judiciaires, collaborateurs) au repérage et à la prise en compte des signes de la crise suicidaire chez les chefs d'entreprise, leur conjoint ou leur(s) salarié(s) à l'occasion des audiences ou de tout autre contact.

02/ La formation des psychologues et psychothérapeutes affiliés au dispositif de prise en charge psychologique, à l'entretien de crise et aux principes essentiels des procédures collectives.

03/ La prise en charge active du chef d'entreprise et de son environnement proche si nécessaire, par la personne chargée de l'évaluation psychologique ainsi que par un psychologue.

04/ L'habilitation des praticiens formés à la détection de la crise suicidaire, au déclenchement d'une alerte, avec l'accord de l'intéressé(e), sans autorisation hiérarchique préalable.

05/ La transmission immédiate à une personne ayant compétence pour réaliser un entretien d'évaluation psychologique par téléphone, et chargée d'assurer dans les 24 heures le déclenchement du dispositif de soin et sa coordination.

06/ La construction commune d'un dispositif d'alerte et de prise en charge rapide, et à proximité du lieu de vie des chefs d'entreprise en souffrance psychologique aiguë, avec des psychologues ayant une formation à la gestion de la crise suicidaire, dans le ressort de la juridiction.

07/ La gratuité des soins grâce à un financement apporté par les partenaires publics ou privés associés au dispositif.

08/ La confidentialité absolue de l'information entre équipe de soins et les praticiens des procédures collectives.

09/ L'élaboration d'outils statistiques destinés à l'évaluation annuelle, à l'amélioration en commun du dispositif et à la recherche.

10/ L'élaboration d'outils de communication destinés à promouvoir la santé mentale dans la vie des affaires et à faire connaître les dispositifs APESA auprès des chefs d'entreprise et des organismes représentatifs.

~~~~~  
Quand on pense qu'il n'y a plus rien  
à faire, on peut être aidé.

Quand on croit qu'on ne peut rien faire,  
on peut devenir une sentinelle capable  
de déclencher une alerte.  
~~~~~



« Et vous
personnellement
comment
allez-vous ? »

CONTACT APESA BESANÇON

~~~~~  
Erika BIANCHI-MARCHAL · 03 81 25 25 70  
[www.apesa-france.com](http://www.apesa-france.com)

Communication CCI Saône-Doubs - 2022



## AIDE PSYCHOLOGIQUE AUX ENTREPRENEURS EN SOUFFRANCE AIGUË

RAPIDITÉ · PROXIMITÉ · GRATUITÉ · CONFIDENTIALITÉ

